

Procès-verbal de la séance du CCAS du 1er février 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 1^{ER} FEVRIER A DIX-NEUF HEURES,

Date de la convocation du C. C. A. S. : 25 janvier 2024

Date et heure du C.C.A.S. : 1^{ER} FEVRIER 2024 à 19h

Lieu du C.C.A.S. : Mairie

Présidente de séance : Mme Marie-Laure EVAIN

Nombre de membres du conseil d'administration en exercice : 9

Nombre de membres du conseil d'administration présents : 6

Nombre de membres du conseil d'administration représentés : 2

Nombre de membres du conseil d'administration absents : 1

Nombre de votants : 8

PRÉSENTS : Mme Marie-Laure EVAIN, M. Eric MARTIAL, Mmes Dominique CHARGÉ, Aline DURAND, Nathalie ATHIMON et M. Pierre-Alain ORIOT

ABSENT EXCUSÉ : M. Emmanuel TERRIEN

REPRÉSENTÉ :

Mme Hélène PINSON donne pouvoir à Mme Dominique CHARGÉ

M. Lionel PERRIGUEY donne pouvoir à Mme Marie-Laure EVAIN

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 30 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

2) **Délégation exercée par le Président ou la Vice-Présidente du CCAS depuis le dernier conseil d'Administration**

Décision n°1/2024 : renouvellement participation financière à la restauration scolaire d'un enfant de 4 ans et ce, jusqu'au 5 juillet 2024.

3) Retour sur dossier en cours

Bilan avec chaque bénéficiaire lors de la remise des colis :

Mme GL : formation terminée, elle recherche activement un emploi, devait prendre rendez-vous avec une assistante sociale pour faire un point sur son budget. Suivi par psy activ'. A apprécié la prestation bien-être du 19 décembre,

Mme RO : pas de besoin pour le moment. Suite à la remise des bons alimentaires et son intégration dans le dispositif « pain partagé », sa situation est moins fragile,

M. SL : avait trouvé un travail en insertion cependant suite à un accident de travail, Monsieur est en arrêt, une demande d'aide financière pour le fioul est en cours,

Mme EB : pas d'évolution, Mme est toujours accompagnée pour un projet de travailler en tant qu'indépendante, a apprécié le soin massage lors de la prestation journée bien-être,

Procès-verbal de la séance du CCAS du 1er février 2024

Mme et M.M.M : renouvellement aide financière pour la prise en charge de deux repas pour leur fils aîné, l'enfant apprécie de déjeuner à la cantine et est plus épanoui,
Mme TS : arrêt qui s'est prolongé, sa fille a été hospitalisée, situation fragile. Orientation vers un psychologue. Mme se sent seule. Orientation vers activités. A apprécié le soin massage.

4) Reprise anticipée des résultats 2023 et affectation au budget primitif 2024

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 99-1126 du 28 décembre 1999 donnant la possibilité aux collectivités territoriales d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du compte administratif correspondant,

« **VU** le compte de gestion provisoire transmis par le comptable en date du 31 janvier 2023 (correspondant au compte administratif provisoire) faisant état des résultats cumulés de l'exercice 2023 du budget CCAS, soit 9 018,13 euros pour la section de fonctionnement et 5 947,56 euros pour la section d'investissement »

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2023 et l'affectation au budget primitif 2024 ainsi qu'il suit :

	Résultat cumulé 2023	Affectation au budget primitif 2024
Fonctionnement	+ 9 018,13 €	+ 9 018,13 € en section de fonctionnement
Investissement	+ 5 947,56 €	+ 5 947,56 € en section d'investissement

5) Budget primitif

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération 2024-01-01 du 1er février 2024 relative à la reprise et à l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023 du budget du CCAS ;

Sur proposition de Madame Marie-Laure EVAIN, vice-présidente du C.C.A.S.,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité ADOPTE le budget primitif 2024 du C.C.A.S., annexé à la présente délibération, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011 – Charges à caractère général	4 140,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	11 600,00 €
TOTAL Dépenses Section Fonctionnement	15 740,00 €

Procès-verbal de la séance du CCAS du 1er février 2024

RECETTES

74 – Dotations et participations	6 721,87 €
R002 - Résultat de fonctionnement 2023 reporté	9 018,13 €
TOTAL Recettes Section Fonctionnement	15 740,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

21 – Immobilisations corporelles	3 947,56 €
27 – Autres immobilisations financières	2 000,00 €
TOTAL Dépenses Section Investissement	5 947,56 €

RECETTES

R001 - Résultat d'investissement exercice 2023 reporté	5 947,56 €
TOTAL Recettes Section Investissement	5 947,56 €

6) Subventions 2024

Le conseil d'administration, après présentation des demandes, discussion et après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE d'accorder des subventions de fonctionnement aux associations suivantes pour l'année 2024 :

- 100 euros à ENTRAID'ADDICT
- 200 euros à SSIPHAHLOIRE (F NIGTINGALE)
- 800 euros au RESTO DU CŒUR
- 200 euros à SOLIDARITÉ FEMMES

DIT que la dépense est inscrite au budget primitif 2024 du CCAS à l'article 6574.

7) Demande aide financière-facture fioul

Madame la Vice-Présidente donne lecture de l'exposé suivant :

L'EDS de Saint Luce S/Loire a sollicité le CCAS pour aider Monsieur SL à remplir sa cuve de fioul. En effet, Monsieur SL chauffe son logement au fioul. Ce combustible lui sert aussi pour l'eau chaude. Il n'a pas pu passer commande pour cet hiver car il n'a pas les moyens financiers à ce jour. La cuve est presque vide. M. travaille dans un chantier d'insertion. Cependant, après un accident de travail en novembre dernier, M est en arrêt de travail. Il s'est fait opérer le 29 janvier 2024. Il perçoit des indemnités journalières. Le budget reste précaire et M. élève, seul, son fils Léo scolarisé en classe de 3^{ème}. Au vu de ce contexte financier fragile.

Le conseil d'administration DECIDE à l'unanimité de prendre en charge 150 euros selon devis de 640 euros transmis par M. S L, et après transmission de la facture. Cette somme sera directement versée sur le compte du fournisseur, BRETECHÉ. Il autorise le Président ou la Vice-Présidente CCAS de Mauves S/Loire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Procès-verbal de la séance du CCAS du 1er février 2024

8) Informations diverses

✓ Repas des aînés : date et thème à définir

La date potentiellement retenue est le vendredi 12 avril. En attente confirmation de M. Le Maire selon agenda.

✓ Bilan téléthon

La commune de Mauves était chargée d'organiser le téléthon 2023. Succès pour cette édition. 4 469.45 euros récoltés pour Mauves. 22 811.75 euros pour les 4 communes du Canton.

✓ Bilan plan pauvreté 2023

Le bilan doit être remis avant le 15 février auprès de Nantes Métropole. Un point est prévu le 6 février. Bilan positif pour cette première action. En particulier, la journée bien-être, l'objectif est atteint, public touché : essentiellement des familles monoparentales en situation financière fragile. Les retours furent très positifs. Un questionnaire remis aux bénéficiaires l'a confirmé. La collaboration avec l'association REGAR'TS fût excellente, des professionnelles à l'écoute et bienveillante.

✓ Opération toutes pompes dehors :

Elle aura lieu cette année du 22 mars au 4 avril 2024. Une communication sera faite dans le prochain magazine municipal, LDDM.

✓ Projets 2024

Parcours aidants :

Retour sur le temps fort, spectacle de la Cie Casus Délire, qui a eu lieu le samedi 27 janvier à Thouaré S/Loire. 17 personnes étaient inscrites et environ 40 personnes furent présentes. Très bonne interaction entre les comédiens et les spectateurs. Ce spectacle a raisonné auprès d'un public d'aidants ou anciens aidants. Après le spectacle, un temps d'échange autour d'un café a permis de discuter sur ce moment et sur les ateliers à venir. La difficulté est d'attirer un public qui est dans la culpabilité de quitter le proche qu'il accompagne. Cependant, les inscriptions aux ateliers se veulent rassurantes.

Pacte de solidarité 2024 :

Sujet : violences sexuelles et sexistes


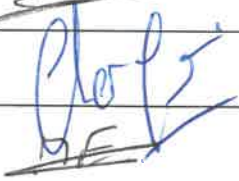

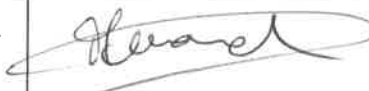

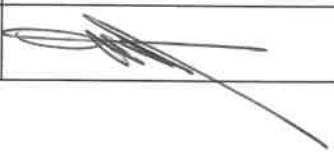
Projet : projection d'un film/débat « touchées » et exposition « fait pas genre » avec Résonantes.

Dans le cadre d'une demande de subvention auprès de l'état à hauteur de 50 %, le dossier est passé à deux reprises dans les mains du commissaire chargé du pacte de solidarité à la préfecture, il doit de nouveau être étudié. En attente d'une réponse de Nantes Métropole prochainement.

Procès-verbal de la séance du CCAS du 1er février 2024

Fait à Mauves-sur-Loire, le 1^{er} février 2024

La secrétaire de séance, Eric MARTIAL

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
TERRIEN	Emmanuel	Maire, président du C.C.A.S	Absent excusé
EVAIN	Marie-Laure	2 ^{ème} maire adjointe, vice-présidente du CCAS	
CHARGÉ	Dominique	Conseillère municipale	
MARTIAL	Eric	Conseiller municipal	
PINSON	Hélène	Conseillère municipale	Donne pouvoir à CHARGÉ Dominique
DURAND	Aline	Représentante des associations de retraités	
ATHIMON	Nathalie	Représentante de la MSA	
PERRIGUEY	Lionel	Représentant des personnes handicapées	Donne pouvoir à EVAIN Marie-Laure
ORIoT	Pierre-Alain	Représentant de l'U.D.A.F.	

Procès-verbal de la séance du CCAS du 1er février 2024

Matinale du 12 mars :

« Bien vieillir ensemble » : 4 partenaires seront présents pour présenter leurs missions : CLIC, CRéaT, SOLIHA et SSIDPHA. Le thème de l'habitat senior sera abordé dans l'objectif de créer un groupe de travail de bénévoles pour définir un projet sur la commune.

Seniors, restez mobiles :

Rappel : 3 séances sont proposées au sein d'un groupe de 25 personnes.

Mardi 19 mars : signalisation routière et circulation

Mardi 26 mars : santé et conduite/sécurité

Mardi 2 avril : déplacement de proximité et transports doux

En option, une séance de conduite sera proposée (pendant 1h30, 3 personnes pourront conduire avec moniteur d'auto-école)

Collecte protections périodiques :

Organisée par le département, elle aura lieu du 11 au 31 mai 2024 sur 4 sites : mairie, bibliothèque, espaces jeunes et à la pharmacie.

Ateliers intergénérationnels : Les ateliers intergénérationnels se poursuivent. Les 2 derniers se sont déroulés à la résidence du Verger sur le thème des souvenirs de Noël et de la Galette et ont été très appréciés par les résidents ainsi que par les scolaires.

Informations diverses :

Livraison 2^{ème} immeuble logements clos Marchandière : 8 février 2024. Livraison également de 3 maisons type T4, impasse Haute Rive le 19 mars prochain. Report livraison logements Parc du Prieuré fin d'année 2024.

Ateliers numériques ASPET : Session débutée le 19 janvier dernier. Dorénavant, les ateliers sont gratuits. Nouvelle session en octobre 2024. Peut-être le renouvellement d'un Café.Com.

Permanences UDAF : Pas de retour de l'équipe sur les deux dernières permanences avec le bus.

Prochaine réunion : Jeudi 21 mars 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h30.